



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/27  
20 février 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante et unième réunion  
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**PROPOSITION DE PROJET:  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Solvant

- Projet cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (première phase)

Italie

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJET NON PLURIANNUEL  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATERALE/D'EXECUTION**

(a) Projet cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (première phase)	Italie
--	--------

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	Ministère de l'environnement
---	------------------------------

**DERNIERES DONNEES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALEES POUR LE PROJET****A: DONNEES VISEES A L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2005, A FEVRIER 2007)**

CFC	268,7	TCA	4,0
CTC	16,5		

**B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005 A FEVRIER 2007)**

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-11	Aérosols: 10,00	Mousses: 75,00	Entret. Réfrig.: 73,70	
CFC-12	Aérosols: 5,00		Entret. Réfrig.: 89,90	
CFC-113				Solvants: 11,20
CTC				Solvants: 0,00
TCA				Solvants: 0,00

<b>Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)</b>	
--	--

AFFECTATIONS AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS	Financement (\$ US)	Élimination (tonnes PAO)
	696 000	37,0

<b>TITRE DU PROJET:</b>	Total du projet	Première phase
Consommation SAO du secteur (Tonnes PAO):	37,3	S.O.
SAO à éliminer (Tonnes PAO):	37,3	S.O.
SAO à introduire (Tonnes PAO):	0	S.O.
Durée du projet (mois):	En instance	S.O.
Montant initial demandé (\$ US):	616 970	S.O.
Coût final du projet (\$ US):		
Coût différentiel d'investissement:	En instance	S.O.
Imprévu (10 %):	En instance	S.O.
Elément non investissement	En instance	S.O.
Coût total du projet:	En instance	En instance
Participation locale (%):	100	
Composante d'exportation (%):	Nul	
Subvention demandée (\$ US):	En instance	384 900
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg):	En instance	s.o.
Frais d'appui à l'agence d'exécution (\$ US):	En instance	50 037
Coût total du projet au Fonds multilatéral (\$ US):	En instance	434 937
Statut du financement de contrepartie (O/N):	S.O.	S.O.
Jalons de surveillance du projet inclus (O/N):	O	S.O.

<b>RECOMMANDATION DU SECRETARIAT</b>	En instance
--------------------------------------	-------------

## PROJECT DESCRIPTION

1. Agissant pour le compte du Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'Italie a présenté un projet cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants en République démocratique du Congo, au coût total de 616 970 \$US plus les frais d'agence de l'ordre de 80 206 \$US, pour examen par la 51<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.

### Contexte

2. La République démocratique du Congo ne produit ni n'exporte de SAO. Le CTC, le CFC-113 et le TCA, soit les trois substances concernées dans le projet proposé, constituent la consommation du secteur des solvants en République démocratique du Congo.

3. La soumission de ce projet a été prévue pour la 49<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif. Or, en raison des troubles incessants en République démocratique du Congo, peu de progrès a été fait dans le travail préparatoire requis, y compris une étude du secteur des solvants. La soumission du projet s'en était donc trouvée retardée.

4. La 18<sup>e</sup> Réunion des Parties a déclaré, dans sa décision XVIII/21, que la République démocratique du Congo ne se conformait pas aux mesures de contrôle portant sur les substances relevant de l'Annexe B du Groupe II (tétrachlorure de carbone) et de l'Annexe B du Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane). La Réunion des Parties a pris note de l'engagement de la République démocratique du Congo à:

- “4. (a) maintenir la consommation de tétrachlorure de carbone en 2006 à un maximum de 16,500 tonnes PAO avant de la réduire ensuite comme suit:
- (i) À 2,2 tonnes PAO en 2007;
  - (ii) À zéro en 2008;
- (b) Maintenir la consommation de trichloro-1,1,1 éthane en 2006 à un maximum de 4,000 tonnes PAO avant de la réduire comme suit:
- (i) À 3,3 tonnes PAO en 2007
  - (ii) À zéro en 2008.”

### Résumé du projet

5. Le projet cadre vise à assister la République démocratique du Congo dans ses efforts visant à réduire, puis, à éliminer définitivement la consommation de CTC, de CFC-113 et de TCA dans le pays, conformément à l'engagement du pays cité plus haut.

6. Les documents du projet nomment citent un certain nombre d'entreprises et fournissent force détails sur leur matériel de référence, le coût estimé de la conversion et d'autres questions du même ordre. La structure industrielle qui y est décrite est très sommaire, comprenant des formulateurs de solvants de nettoyage dotés de procédés de production très simples, les utilisateurs finaux et les entreprises qui remettent à l'état de vieilles machines et les nettoient avec des pulvérisateurs contenant des SAO ou dans des bains à ciel ouvert.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

7. La somme d'information fournie dans le document du projet concernant les entreprises individuelles, notamment leurs équipements, besoins en matériel, et d'autres informations pertinentes, est bien maigre. Ainsi, il a été difficile d'apprécier l'éligibilité du projet. Il manquait, notamment, des informations détaillées sur l'équipement de base, les dates d'installation des machines et d'autres données similaires. L'éligibilité et les coûts différentiels, au niveau demandé dans la soumission originelle, ne pouvaient être confirmés en se fondant sur l'information donnée.

8. Le pays se place aujourd'hui en situation de non conformité avec ses obligations d'élimination, aux termes du Protocole de Montréal, de CTC et de TCA et s'est engagé à atteindre des résultats ambitieux pour l'année 2007. Dans le même temps, le pays venant de sortir d'une longue période d'instabilité, les conditions de collecte des données restent problématiques.

9. Le Comité exécutif a approuvé, à sa 49<sup>e</sup> Réunion, un plan national d'élimination de CFC pour la République démocratique du Congo. La consommation restante éligible en République démocratique du Congo, avant l'approbation du plan, a été utilisée comme base d'élimination en réalisant les activités financées par le plan, comme il a été convenu de l'élimination sans financement dans le secteur des aérosols. Le plan national d'élimination des CFC comprend l'engagement d'éliminer la consommation de tous les CFC dans tous les secteurs.

10. L'Italie a été informée que, visiblement, il n'y a plus de consommation éligible pour le volet « élimination de CFC » dans le secteur des solvants, situation qui ne permettrait pas à la République démocratique du Congo de bénéficier de financement pour les activités d'élimination du solvant CFC-113. Comme ce cas ne concerne pas les solvants CTC et TCA, inclus dans le projet, l'Italie a été invitée à soumettre un document de projet révisé en tenant compte de cela.

11. Aucun document révisé de projet n'a été soumis à la date de publication du présent document.

### **RECOMMANDATION**

12. En instance.